



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Subvention à l'association des Amis de l'Orgue du Temple de Revel pour la restauration de l'orgue de Temple

N° 005.03.2026

Rapporteur :
Marielle GARONZI

L'an deux mille vingt-six le trois du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 24 février 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 21
- Nombre de pouvoirs : 4
- Votants pouvoirs compris : 25

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARÉCHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Brigitte BURSON-BRYER, Alain SARTORI, Catherine FÉVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Marie ARGENCE, Robert CLÉRON, Bertrand JAULIN

Absents excusés

Christelle FEBVRE a donné procuration à Marielle GARONZI
Frédéric GALINIE a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS
Caroline MASSON a donné procuration à Annie VEAUTE
Valérie MAUGARD, Jean-Louis CLAUZEL, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Dans le cadre de l'attribution des subventions annuelles, la commune a été sollicitée par l'association des Amis de l'Orgue du Temple de Revel pour la restauration de l'orgue du Temple, fabriqué à Lyon en 1844 par François et Louis Chavant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260304-005032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026
Publication : 05/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

L'état dégradé de l'instrument ne permet plus son utilisation. L'association a donc présenté à la commune un projet de restauration globale faite à l'identique et conservant la totalité des éléments de l'orgue actuel. Elle a notamment fourni :

- l'arrêté de classement de l'orgue,
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP),
- le rapport d'analyse des offres des entreprises de travaux,
- le demande d'autorisation de travaux et l'avis de la DRAC,
- les statuts de l'association et son projet culturel.

Le projet de restauration de l'orgue du Temple présente un intérêt patrimonial majeur pour la commune, l'instrument étant classé Monument historique depuis 1977.

La restauration de l'instrument contribue à la sauvegarde du patrimoine culturel local et au développement de la vie culturelle et artistique de la commune, notamment par l'organisation de concerts, d'actions pédagogiques et de partenariats culturels.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 69 619,28 € HT soit 85 543,13 € TTC.

L'association a sollicité la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC Occitanie) qui a donné un avis favorable pour le financement de cette opération de restauration.

Il est envisagé de verser :

- 50 % du montant au démarrage des travaux de restauration sur la base d'une attestation fournie par l'association,
- le solde à la fin des travaux sur présentation des factures acquittées.

Compte tenu de l'intérêt culturel et patrimonial de cette restauration, et sur proposition de madame Marielle GARONZI, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

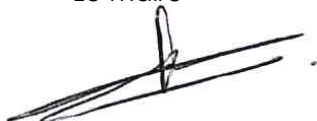
- d'attribuer à l'association des Amis de l'Orgue du Temple de Revel une subvention d'un montant de 10 000 € pour les travaux de restauration de l'orgue du Temple de Revel,
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La dépense correspondante est prévue à l'article 20421 du budget communal 2026.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 4 mars 2026

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260304-005032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026
Publication : 05/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation